

## **Compte Rendu Conseil Municipal du 8 Septembre 2021**

**Présents** : H Bonada, AM Venet, O SCHMITT, C Chalancon, A Chauve, J Rambaud, J Chartier, P Giraud, E Bernard.

**Absents** : J Fiorello (pouvoir à Mme Chauve). J Chetot (pouvoir à J RAMBAUD)

Le compte rendu du Conseil du 11 mai 2021 est approuvé par l'ensemble des conseillers présents ou représentés.

**Secrétaire de séance** : Elian Bernard

### **Approbation compensation aux entreprises et approbation du rapport de la CLECT.**

Patrick Giraud expose que, suite au 2<sup>ème</sup> confinement de novembre 2020, notre Communauté de Communes a décidé de mettre en place un fonds d'aide exceptionnel afin de soutenir les petites entreprises du territoire avec points de vente, impactées par la COVID 19.

Cette aide prenant la forme d'une subvention forfaitaire de 1000€ par demandeur est financée à hauteur de 800€ par la CCFE et 200€ par la commune d'implantation du commerce concerné.

Concernant Pinay, un commerce est concerné, son dossier ayant été accepté, un montant de 200€ viendra en déduction de notre prochaine dotation d'attribution de compensation.

Toutes ces mesures, concernant les 42 communes de CCFE, ont été intégrées dans le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges à Transférer (CLECT)

Patrick GIRAUD propose à l'assemblée de valider la fixation et l'attribution de compensation 2021 de notre commune

Accord unanime des membres du Conseil présents ou représentés.

### **Adhésion paie à façon-CDG 42**

Mr le Maire indique que, devant la complexité de l'établissement des fiches de paie, et face à l'opportunité proposée par le CDG 42 de créer un service optionnel « Paie à façon », il propose aux conseillers d'adhérer à ce service pour un coût de 7€ par fiches de paie établies, soit un total de 504€/an. De fait cela entraîne pour notre secrétaire une diminution de travail, moins de temps de formation à chaque évolution de la législation, et devrait entraîner une diminution du coût d'entretien de notre logiciel finances.

Après en avoir débattu, le Conseil à l'unanimité des membres présents ou représentés s'accorde pour adhérer au service « Paie à façon du CDG 42.

## **Tarif cantine 2021/2022**

Amandine Chauve, en accord avec les autres communes de notre RPI et sur proposition de notre fournisseur de repas à l'école : SCOLAREST, qui est reconduit tacitement pour cette année scolaire, propose de porter le prix des repas de notre cantine à 3,75€/enfant : soit 1,33% d'augmentation.

Accord unanime des membres du Conseil présents ou représentés.

## **RPQS Assainissement collectif 2020**

Julien Rambaud présente le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif (RPQS).

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et l'assainissement ([services.eaufrance.fr](http://services.eaufrance.fr)).

Il sera annexé au présent compte rendu.

Le rapport est approuvé, à l'unanimité, par les conseillers présents ou représentés.

## **Décision modificative n°2 Budget Général**

AM Venet expose que la trésorerie nous alerte sur la nécessité de différencier le logement et les locaux de la mairie dans le bâtiment les abritant.

D'où l'objet de cette décision modificative qui s'équilibre en dépenses/recettes à 65000€ : ce qui correspond à la valeur de l'actif du logement au dessus de la mairie.

Accord unanime des membres du Conseil présents ou représentés.

## **Décision modificative n°3 Budget Général**

AM Venet précise que les travaux réalisés dans le cadre de la réhabilitation de l'auberge doivent être imputés au compte 2313 en dépenses d'investissement. Il convient donc de prendre une décision modificative qui s'équilibre en diminution/augmentations de crédits à 20000€

Après discussion et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil approuve cette décision modificative.

## **Mise en place des 1607h**

Mr le Maire expose que la durée annuelle de notre personnel (pour un travail à temps complet) est calculée de la façon suivante

Nombre de jours/année : 365

Repos hebdomadaire : 2jx52 semaines : -104

Congés annuels : -25

Jours fériés -8  
Nombre de jours travaillés x 7h : 1596h arrondi à 1600h (prévu par le législateur)  
+ journée de solidarité : +7h  
Total d'heures : 1607

Concernant Pinay la journée de solidarité a été fixée au lundi de Pentecôte.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil à l'unanimité, adopte la proposition des 1607h annualisées comme présentée par le Maire.

### **Questions diverses**

-Concernant la problématique des coupures du réseau fibre/téléphone, il est rappelé que ce sont les usagers qui doivent contacter leurs opérateurs, la commune pouvant éventuellement jouer le rôle de facilitateur.

-Les travaux du city stade devraient, sauf aléas, être terminés dans les 15 jours. Il sera proposé une journée portes ouvertes, parents/enfants, afin d'expliquer son fonctionnement et responsabiliser les parents quant à son utilisation. Il sera ouvert en dehors du fonctionnement de l'école.

-Cabane des jeux de l'école : une vérification sera faite concernant la possibilité, par le camion-grue prévu, de pouvoir enjamber le mur d'enceinte de la cour. Contact sera très rapidement pris avec l'entreprise Chabry afin de réaliser la dalle supportant la cabane.

-Examen sera fait pour un traçage des places de parking place l'Orée Fleurie et devant le cimetière, tout en tenant compte de la problématique des PAV.

**Prochaine réunion du Conseil : 2 novembre 2021**